

Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires

Prise en compte du foncier logistique

Dossier de présentation

01/07/2025

InTerLUD+, programme porté par



LOGISTIC
LOW-CARBON



En partenariat avec



SOMMAIRE

Préambule	3
Partie 1 : Contexte	3
1. Enjeux de la logistique urbaine durable dans les territoires	3
2. Le programme CEE InTerLUD+	4
3. Les projets innovants du programme InTerLUD+	5
Partie 2 : Présentation du projet innovant « Prise en compte du foncier logistique » et de l'AMI Territoires	6
1. L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt	6
2. Les objectifs du projet innovant « Prise en compte du foncier logistique »	6
3. Les outils à développer par le projet innovant	6
4. Schéma global d'organisation du projet innovant	7
5. Détail des volets technique et accompagnement	8
6. La concertation des parties prenantes	9
7. Les principales phases de travail du projet innovant	9
8. Rôle et missions des territoires sélectionnés par l'AMI	10
Partie 3 : Nature de l'accompagnement proposé par le programme InTerLUD+ et engagements des parties prenantes	11
1. L'accompagnement InTerLUD+	11
2. Les obligations des Territoires lauréats	11
Partie 4 : Modalités de candidature à l'AMI	12
1. Les candidatures recherchées et éligibles	12
2. Les modalités financières	12
3. Le calendrier général de l'AMI	12
4. Les modalités de candidature	13

PREAMBULE

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre des dispositions légales et réglementaires relatives au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), conformément aux articles du Code de l'énergie qui encadrent ce mécanisme.

Il est également conforme à l'arrêté ministériel du 12 janvier 2023, publié au Journal officiel, approuvant le programme LUD+ ainsi qu'à la convention d'engagement définissant les objectifs, les modalités de mise en œuvre, ainsi que les actions éligibles au titre des CEE.

La participation à cet AMI ne constitue en aucun cas un engagement contractuel immédiat de la part des parties impliquées.

PARTIE 1 : CONTEXTE

1. Enjeux de la logistique urbaine durable dans les territoires

La logistique urbaine est l'ensemble des activités qui optimisent les mouvements de marchandises (transport et stockage) dans les villes et apportent des réponses aux demandes de l'économie locale et des habitants.

La logistique urbaine durable vise à trouver un équilibre entre les besoins de livraison en milieu urbain et la préservation de l'environnement, de la qualité de l'air, et de la qualité de vie des citoyens. Elle repose sur l'innovation technologique, la réglementation, la collaboration entre les acteurs de la chaîne logistique privés comme publics, et la sensibilisation des citoyens pour créer des villes plus durables et agréables à vivre.

En 2019, le secteur des transports (professionnels et particuliers) était le plus énergivore en France, derrière le bâtiment et le premier émetteur de gaz à effet de serre (31 % des émissions) selon le Commissariat général au développement durable (CGDD).

Les déplacements, qui s'inscrivent dans des dynamiques de logistique urbaine ou de « logistique du dernier kilomètre », génèrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, notamment en raison de leur dépendance aux véhicules à moteur thermique. Ils représentent par ailleurs un tiers du coût logistique total de l'acheminement d'une marchandise pour les entreprises.

Parfois perçue sous le seul prisme de consommation de foncier, de congestion des centres-villes, de pollution et du bruit qu'elle génère, la logistique urbaine est pourtant un moteur indispensable au bon fonctionnement et à la vitalité économique des territoires.

Aujourd'hui, dans un contexte de politiques nationales et locales pour améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie notamment en cœur de ville, dans le contexte de décarbonation du secteur des transports et de réduction des consommations d'énergies fossiles, la logistique urbaine doit pouvoir s'inscrire dans ces évolutions.

Les opérateurs économiques de la logistique urbaine et les collectivités territoriales doivent aujourd'hui être en mesure de répondre ensemble à ces enjeux tout en maintenant la compétitivité des entreprises présentes sur les territoires.

Ces enjeux figurent dans la stratégie nationale « France Logistique 2025 », qui promeut « le développement de chartes locales en faveur d'une logistique urbaine durable » appelées « Chartes LUD ».

2. Le programme CEE InTerLUD+

Le Programme InTerLUD+ s'inscrit dans le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), un mécanisme clé de la maîtrise de la demande énergétique en France. Ce dispositif, instauré par la loi POPE de 2005, oblige les fournisseurs d'énergie à soutenir des actions permettant de réaliser des économies d'énergie. Parmi ces actions, les programmes CEE financent également des initiatives aux impacts indirects, comme la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des territoires.

Approuvé par le ministère de la Transition écologique, InTerLUD+ bénéficie d'un budget de 20 millions d'euros, mobilisé grâce au soutien de financeurs tels qu'Électricité de France, TotalEnergies Marketing France, SCA Pétrole et Dérivés et Rubis Antilles Guyane. Ce programme se déploiera jusqu'au 31 décembre 2026, en poursuivant et en amplifiant les actions du programme CEE précédent, InTerLUD.

InTerLUD+ vise à accélérer la transition énergétique du transport de marchandises en milieu urbain, en accompagnant les métropoles, communautés urbaines et d'agglomération, ainsi que les acteurs économiques (transporteurs, logisticiens, chargeurs, commerces, artisans...).

Le périmètre d'action du programme InTerLUD+ se décline en quatre volets. Ces quatre volets structurent l'action du programme InTerLUD+ auprès des territoires :

Volet 1 : Accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de « chartes LUD » et d'actions opérationnelles :

- 61 territoires urbains seront soutenus dans l'élaboration et la finalisation de chartes concertées de logistique urbaine durable.
- 150 actions opérationnelles issues de ces chartes seront accompagnées et 90 d'entre elles seront financées.

Volet 2 : Formation, expérimentation, et partage des bonnes pratiques :

- Mise à disposition d'outils numériques et développement de solutions innovantes pour les acteurs de la logistique urbaine.
- Montée en compétences des acteurs privés et publics grâce à des formations adaptées.
- Renforcement des échanges entre acteurs par le biais d'une FAQ sur la logistique urbaine durable, et de rencontres autour d'actions concrètes.

Volet 3 : Création d'un centre de ressources pérenne dédié à la logistique urbaine durable :

- Élaboration, diffusion, mise à jour de méthodologies, outils, fiches pratiques et retours d'expérience.
- Mise à disposition, valorisation des ressources pour faciliter l'accès à une ingénierie adaptée aux besoins des territoires et des acteurs économiques.

Volet 4 : Volet transversal : Communication et évaluation.

En combinant l'appui méthodologique, la sensibilisation, et l'accompagnement opérationnel, InTerLUD+ se positionne comme un catalyseur pour transformer durablement la logistique urbaine en France. Ce programme encourage une collaboration renforcée entre les collectivités locales et les opérateurs économiques, pour répondre aux enjeux énergétiques tout en soutenant la compétitivité des territoires.

3. Les projets innovants du programme InTerLUD+

Le volet 2 de la convention du programme InTerLUD+ prévoit notamment de travailler sur des innovations permettant de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la logistique urbaine. Ces projets innovants doivent apporter de nouveaux services, solutions, outils d'organisation et/ou de fonctionnement à destination des acteurs publics et/ou privés permettant de faciliter les activités logistiques urbaines durables.

Les thèmes des Projets Innovants (PI) sont les suivants :

- Le PI *Gestion des Zones Contraintes et pilotage des flux* (dit PI Zones Contraintes) rassemblera des outils numériques facilitant l'accès et la gestion de la logistique en zones contraintes (Zone à trafic limité ou ZTL, Zone à faibles émissions ou ZFE, zone de festival, événement sportif...);
- Le PI *Prise en compte du foncier logistique* proposera des outils permettant d'identifier, préserver, anticiper les mutations foncières au profit de la mise en place d'espaces pérennes ou transitoires organisant la logistique ;
- Le PI *Logistique Émergente* offrira des outils et des organisations répondant aux enjeux de la logistique inverse et des circuits-courts ;
- Le PI *Acculturation* proposera un panel d'outils pédagogiques sur la LUD à utiliser dans un programme conçu et adapté aux contraintes des acteurs.

Chacun des projets innovants fait l'objet d'une procédure propre incluant un AMI Territoires dont l'objectif est de sélectionner des collectivités qui souhaitent tester et évaluer en mode collaboratif des nouveaux outils destinés à faciliter la mise en place d'une LUD sur leurs territoires.

PARTIE 2 : PRESENTATION DU PROJET INNOVANT « PRISE EN COMPTE DU FONCIER LOGISTIQUE » ET DE L'AMI TERRITOIRES

1. L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux territoires (acteurs publics) qui souhaitent enclencher de façon concertée, avec les représentants des acteurs économiques, une dynamique d'actions rapides en expérimentant des outils pour répondre à la prise en compte de la logistique dans les documents de planification tout comme dans la conception de projets d'aménagement.

5 territoires seront sélectionnés dans le cadre de cet AMI. Les territoires retenus s'engagent, jusqu'à la fin du programme InTerLUD+ (**31 décembre 2026**), à **aider à enrichir les outils développés, les mettre en place et les tester** dans le cadre d'une gouvernance équilibrée (acteurs publics et économiques), puis à **rédigier des retours d'expérience** sur leur efficacité tant en termes de résultats que de fonctionnement.

Les territoires s'engagent donc à participer à des temps d'échange ainsi qu'à des ateliers avec les concepteurs des solutions déployées et l'équipe InTerLUD+.

2. Les objectifs du projet innovant « Prise en compte du foncier logistique »

Ce projet innovant a deux objectifs principaux :

- Aider à l'intégration du foncier logistique dans les Systèmes d'Information Géographique des territoires en proposant un mode d'emploi des données à utiliser et de leurs traitements préalables.
- Aider les territoires à anticiper les besoins liés au foncier logistique dans leur démarche de planification et de projet.

L'enjeu est de co-construire, avec les acteurs économiques et les acteurs publics, une boîte à outils à destination des territoires qui sera composée d'outils numériques et d'un guide à l'accompagnement et à la valorisation des résultats pour alimenter les argumentaires et les organisations de travail au sein des territoires.

3. Les outils à développer par le projet innovant

Le projet prévoit de développer plusieurs outils pour aider les collectivités dans la connaissance et la prise en compte du foncier logistique à plusieurs échelles. Les outils sont classés en deux volets.

1. Le volet technique. Il s'agit de développer une plateforme numérique comprenant 2 outils :

- Une application web du logiciel « O+ » (conçu pour simuler les flux de marchandises associés à un projet d'aménagement urbain), afin de faciliter son utilisation et la prise en compte des résultats.
- La traduction numérique d'une méthodologie d'analyse d'opportunité de mise en place d'espaces de logistique urbaine sur un territoire, en un outil intuitif d'utilisation ("Opportunité foncier logistique").

En complément, mais non financé par le programme InTerLUD+, un mode d'emploi permettant de recenser et de caractériser les entrepôts logistiques du territoire de toute taille ainsi que les traitements utiles pour alimenter les SIG des EPCI sera développé.

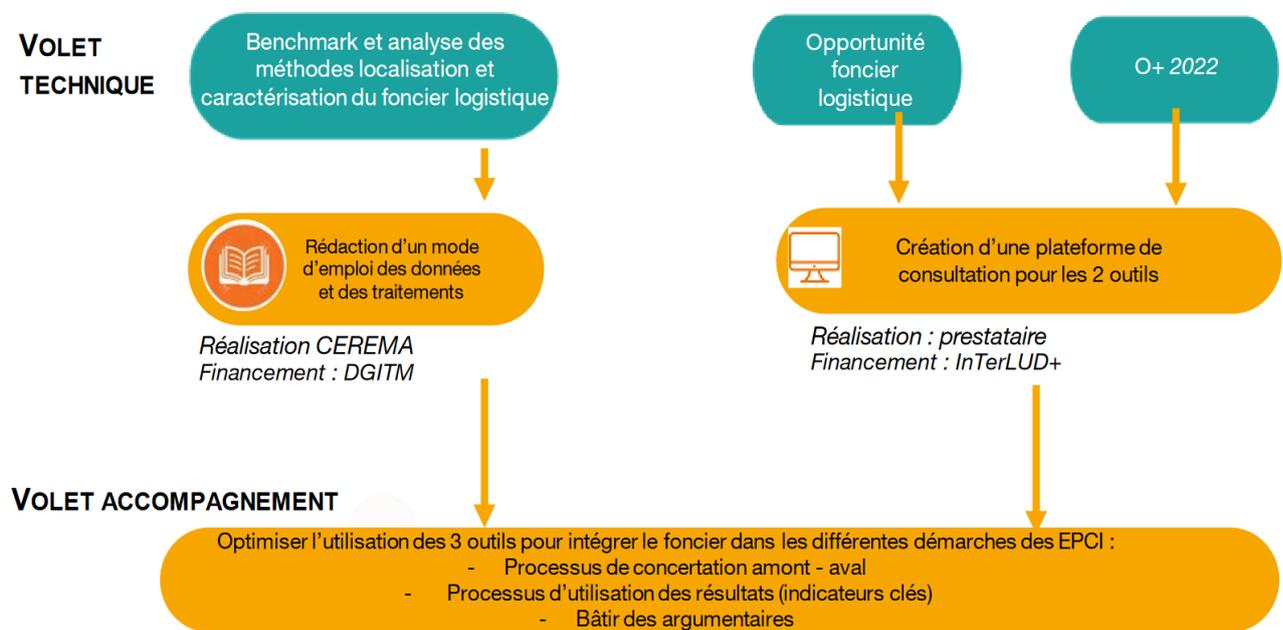
2. Le volet accompagnement. Il s'agit d'accompagner le développement des outils techniques (plateforme numérique et mode d'emploi) par des méthodes et des processus de travail qui permettent une optimisation et une efficacité des résultats.

Le contenu de ces deux volets est détaillé au paragraphe 5. Ci-après.

InTerLUD+ fera appel à un prestataire pour le développement de la plateforme numérique (O+ et Opportunité Foncier logistique) qui fait l'objet de cet AMI, et à un second prestataire pour le volet Accompagnement.

Pour les EPCI candidats, l'engagement porte à minima sur le test des outils développés dans le cadre de la plateforme numérique (détaillés ci-après), ainsi que sur la mise en œuvre du volet accompagnement et peut s'étendre au mode d'emploi d'identification et de caractérisation des entrepôts logistique, en fonction de leurs souhaits.

4. Schéma global d'organisation du projet innovant



5. Détail des volets technique et accompagnement

<p>Logiciel O +</p>	<p><i>L'outil O+ permet de simuler les flux de marchandises « BtoC » (entreprise à particulier) et « BtoB » (entreprise à entreprise) générés par les caractéristiques d'un projet d'aménagement urbain (échelle du quartier). Ces flux logistiques pris en compte dès la construction du projet permettent d'anticiper certains équipements à mettre en place (ex : zone de stockage, lockers, aires de livraison, hub ...).</i></p> <p><i>L'outil a été développé avec un langage de programmation qui ne permet pas en l'état actuel une prise en main par des profils non-développeurs. Par ailleurs, il ne dispose pas d'une interface graphique ergonomique.</i></p> <p>L'enjeu du développement numérique <i>Création d'une plateforme web qui propose une meilleure ergonomie pour rentrer les données de projet et les sorties graphiques.</i></p>
<p>Opportunité foncier logistique</p>	<p><i>S'appuyant sur une méthodologie existante d' « auto-scoring » de critères et d'interviews d'acteurs de la logistique (méthodologie complétée/amendée par un processus d'identification d'indicateurs conjuguant plusieurs sources : groupes de travail acteurs économiques / acteurs publics, études, retours d'expérience des professionnels...), l'outil d'aide à la décision « Opportunité foncier logistique » permet à un EPCI d'évaluer lui-même la pertinence ou non de mettre en place un ou plusieurs ELU (espace de logistique urbaine) sur son territoire, et ainsi de mieux accompagner les acteurs économiques.</i></p> <p>L'enjeu du développement numérique <i>Traduire la méthodologie papier en un outil numérique pour automatiser l' « auto – scoring » et intégrer les critères d'analyse. Les sorties seront graphiques tout en conservant leur simplicité actuelle, les critères seront complétés pour prendre en compte les besoins des acteurs économiques et étendre l'objet à toutes les typologies de flux et d'espaces logistiques.</i></p>
<p>Mode d'emploi des données foncier logistique</p>	<p><i>La DGITM a commandé en 2024 la réalisation d'un état des lieux des méthodes qui identifient et caractérisent le foncier et l'immobilier logistiques en France. Le Cerema a produit cette étude qui permet d'avoir un panorama des méthodes et des acteurs impliqués.</i></p> <p>Retour d'expérience <i>4 EPCI ont intégré dans leur SIG interne des informations sur le foncier et l'immobilier logistiques. Ces outils, de manière plus ou moins identique, permettent d'appeler les mêmes sources de données et obligent à des traitements préalables.</i></p> <p><i>Chaque EPCI a réalisé ce travail sans mutualisation des méthodes et des besoins en amont. Certains aspects partagés auraient pu aider à la mise en place de ce travail et auraient abouti à la définition d'indicateurs communs.</i></p> <p>L'enjeu du développement <i>Il s'agit ici de poursuivre le travail en établissant un mode d'emploi de la donnée et des traitements préalables pour aider les collectivités à bâtir ou intégrer le foncier dans leur SIG. Une méthode à 3 niveaux croissants de détail sera déclinée sur tous les territoires pour répondre aux besoins des DREAL, des collectivités et des acteurs économiques.</i> <i>Cette étude est financée à 100% par la DGITM et le Cerema sera en charge de sa rédaction. Le rendu est attendu pour 2026.</i></p>

Accompagnement	<p><i>Ce volet transversal devra traiter des problématiques suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Critères d'analyse et chiffres-clé permettant de <u>bâtir des argumentaires</u> auprès des élus et techniciens pour faire prendre conscience de la nécessité et de l'intérêt d'intégrer la LUD à toutes les strates de la planification urbaine et aux projets d'aménagement. Les chiffres-clé pourront également être diffusés auprès d'acteurs économiques pour mieux comprendre les enjeux de la LUD dans les politiques publiques.</i> ▪ <i>Identifier et stabiliser des <u>processus de concertation</u> et de gestion de projet entre les parties prenantes de la LUD lors de l'utilisation des outils numériques : quand et comment associer les acteurs et pour quelles intentions.</i> ▪ <i>Pour chacun des outils proposer une méthode pour <u>intégrer les résultats attendus de manière opérationnelle</u> : identifier l'utilisation des données issues des outils numériques et proposer une méthodologie pour faciliter leur prise en compte par les services concernés (services planification, aménagement et projets urbains) et les élus en charge de ces politiques publiques.</i>
-----------------------	---

6. La concertation des parties prenantes

Le projet innovant relevant du présent AMI fait l'objet d'une concertation forte entre l'ensemble des acteurs impliqués. En se basant sur la méthodologie InTerLUD+, la collaboration entre les acteurs sera proposée à travers des groupes de travail, d'échanges réguliers. Elle réunira selon les phases de travail :

- Les territoires sélectionnés via le présent AMI ;
- Les acteurs économiques (fédérations et professionnels locaux) identifiés par l'équipe InTerLUD+ et les collectivités ;
- Les prestataires choisis pour les développements du projet ;
- Les partenaires du programme InTerLUD+.

7. Les principales phases de travail du projet innovant

Phase	Date prévisionnelle
<p>AMI Territoire Sélection des 5 territoires pour participer activement à la démarche et aux tests des outils au niveau local avec pour objectif une répliquabilité des services numériques dans tous les territoires.</p>	Juillet - Août 2025
<p>AMO plateforme numérique Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour : - analyser les 2 outils O+ / Opportunité Foncier logistique et identifier les spécificités de développement - écrire le Cahier des Charges de la plateforme numérique regroupant les outils - aider au lancement de l'Appel d'Offre (en option)</p>	Juillet - Août 2025
<p>Prestataire pour le volet accompagnement Recrutement du prestataire qui accompagnera l'ensemble de la démarche et produira les livrables sur le volet accompagnement</p>	Juillet - Août 2025

<p>Développement de la plateforme numérique <u>Lancement de la procédure appel d'offre</u> : À partir du cahier des charges défini par l'AMO recensant les objectifs et les besoins communs et les spécifications des 2 outils, l'équipe InTerLUD+ lancera des procédures permettant la sélection d'un prestataire.</p> <p><u>Développement des outils numériques</u> : le prestataire s'attachera à développer la plateforme numérique en lien avec les retours des Lauréats</p>	<p>Septembre 2025</p> <p>Octobre 2025 – Juin 2026</p>
<p>Tester des outils - améliorations Sous un format itératif, les territoires testeront les solutions tout au long de la période, sous le schéma suivant : Test -> retours Territoires -> améliorations -> test Consolidation</p>	<p>Septembre 2025 - Juin 2026</p>
<p>Procédures d'accompagnement Dès le démarrage du projet puis tout au long des démarches de développement et de rencontres entre les acteurs, le prestataire formalisera les procédures de prise en compte des outils et des méthodologies développées dans les démarches de projets et proposera des valorisations des résultats</p>	<p>Septembre 2025 - Décembre 2026</p>
<p>Évaluation du PI et consolidation L'ensemble du Projet innovant fera l'objet d'une évaluation globale mettant en lumière les gains énergétiques et environnementaux (selon la méthode d'évaluation du programme InTerLUD+) Les outils seront finalisés et consolidés dans l'optique d'un déploiement national</p>	<p>Juin – Décembre 2026</p>

8. Rôle et missions des territoires sélectionnés par l'AMI

Les Lauréats testeront la plateforme numérique et les méthodologies et processus associés, et participeront à l'ensemble des échanges avec le prestataire de développement de la plateforme et le prestataire en charge du volet accompagnement.

Les collectivités sélectionnées seront impliquées dans les phases du projet innovant, hors sélection des prestataires.

Les missions des Lauréats sont les suivantes :

- Remontées des besoins : il s'agira d'identifier et de formaliser les besoins communs des collectivités et des acteurs économiques pour construire des outils utilisables par tous ;
- Tests des solutions proposées : tests sur des cas concrets territoriaux. Les territoires s'engageront à tester les outils choisis et à favoriser un cadre d'expérimentation optimal (information / communication / sensibilisation de tous les acteurs / ateliers de travail multi-acteurs...);
- Évaluation des solutions testées : il s'agit pour chacun des tests de formaliser des retours tant sur les fonctionnalités des services que sur les processus de mise en place et de fonctionnement. L'enjeu à terme sera d'éditer un « mode d'emploi technique des services et des procédures de mise en place » pour faciliter la prise en main pour tous les autres territoires.

Les Lauréats seront appelés à contribuer au Projet Innovant à raison d'une réunion par mois environ sur la totalité du projet.

PARTIE 3 : NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR LE PROGRAMME INTERLUD+ ET ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

1. L'accompagnement InTerLUD+

Le programme InTerLUD+ (l'équipe projet LLC, ROZO et Cerema porteur du projet innovant), garant de la démarche, pilotera toutes les étapes du projet innovant *Prise en compte du foncier logistique*. L'équipe InTerLUD+ organisera des temps de travail et de partage d'information avec l'ensemble des parties prenantes et assurera la cohérence des retours d'expérimentation ainsi que la livraison des outils et procédures par les différents partenaires et prestataires.

L'équipe InTerLUD+ assurera :

- Un accompagnement collectif des territoires sélectionnés et des acteurs économiques locaux : organisation de temps forts de travail et de partage d'informations entre les différents acteurs engagés dans la démarche ;
- Un suivi individuel : InTerLUD+ sera à l'écoute des questionnements des territoires et apportera une aide méthodologique ;
- La fourniture gratuite des services à tester : les outils de la plateforme numérique seront développés au fil de l'eau et mis à disposition des territoires avec des conseils d'utilisation (canevas, tutoriels...) ;
- La fourniture de grilles de travail : les retours d'expérience, évaluation... ;
- Une valorisation des territoires à travers ses outils de communication aux différentes étapes du projet (newsletter, réseaux sociaux, rencontre nationale, séminaires en région...) ;

2. Les obligations des Territoires lauréats

Intérêt pour les territoires de s'engager dans la démarche

- Disposer des outils d'aide à la décision, de partage de l'information acteurs publics / acteurs privés et de collaboration entre les parties prenantes
- Tester en priorité les outils et les faire évoluer en prenant en compte les contraintes du territoire
- Disposer de données et indicateurs permettant de mettre en place les plans d'actions ou chartes LUD

Missions

- Suivre l'ensemble de la démarche jusqu'à la fin du programme InTerLUD+
- Travailler sur la mise en place des outils en concertation avec les acteurs économiques du territoire
- Participer en distanciel et en présentiel aux différents temps de travail
- Évaluer les outils selon la grille d'évaluation fournie par InTerLUD+ (données quantitatives et analyses qualitatives) et faire tous retours jugés nécessaires. Les collectivités pourront être amenées à contribuer à la rédaction d'un rapport final commun (analyse des résultats, enseignements tirés, propositions éventuelles pour améliorer les futurs projets...).
- Valoriser le projet et la plateforme via leurs canaux de communication en mentionnant les porteurs du programme InTerLUD+.

Moyens humains

- Identifier une personne référente de l'AMI sur le territoire, elle sera l'interlocuteur de l'équipe projet InTerLUD+.
- La personne référente devra être accompagnée par des personnes travaillant dans le service urbanisme et/ou aménagement opérationnel. Elle peut également être accompagnée par des personnes en charge de projets urbains dans leur agence d'urbanisme, société d'aménagement ... Il s'agit ici pour la personne référente de s'entourer d'une équipe technique pour que les tests soient réalisés par des métiers et des objectifs de projets différents pour permettre de mieux intégrer les 2 outils numériques dans les temps des projets.

PARTIE 4 : MODALITES DE CANDIDATURE A L'AMI

1. Les candidatures recherchées et éligibles

Sont éligibles au présent AMI :

- Les EPCI déjà accompagnés ou non par le programme InTerLUD+
- Les EPCI qui ont des projets d'aménagement sur lequel les outils et méthodes du projet innovant pourraient être testés

Chaque Lauréat doit être composé de :

- Un référent EPCI sur la logistique
- Un ou deux référents sur les questions relatives aux opérations d'aménagement : services internes à l'EPCI, agence d'urbanisme, SPL...

Critères de sélection :

- Toutes les candidatures seront étudiées, sans critère excluant.
- Priorité sera donnée aux EPCI en mesure de participer à tous les volets du projet, afin d'aboutir à une méthodologie d'ensemble la plus cohérente et la plus complète possible.
- Nous nous attacherons à ce que les Lauréats reflètent une diversité de tailles d'EPCI, de territoires représentés, de maturité vis-à-vis de la question de la prise en compte du foncier logistique.
- Nous tiendrons également compte de la capacité des candidats à fournir le temps de travail nécessaire au suivi du projet, sur toute sa durée.

Suite à la sélection des Lauréats, le programme InTerLUD+ procédera à une sélection de 2 ou 3 acteurs économiques représentatifs de la diversité de métiers exercés sur le territoire (fédération, entreprise) de chacun des Lauréats, afin de permettre à certaines étapes du projet, de partager les avancées des outils et de leur application sur les territoires. Une participation des acteurs économiques à l'échelle nationale est également envisagée dans le cadre de ce projet innovant. Les contours de cette participation seront définis dans le courant de l'été 2025.

À l'issue du processus de candidature, un acte d'engagement, rempli et signé par la collectivité, sera demandé aux Lauréats. Il actera la participation de chacun des territoires à la démarche d'expérimentation du projet innovant *Prise en compte du foncier*.

2. Les modalités financières

InTerLUD+ prend à sa charge l'intégralité des dépenses liées au développement de la plateforme numérique.

Il reste à la charge du lauréat les coûts de fonctionnement inhérents au projet :

- Les ressources humaines nécessaires : temps passé à la conduite de la mission ;
- La collecte et mise à disposition des informations du territoire nécessaires pour enrichir les outils.

3. Le calendrier général de l'AMI

La consultation de l'AMI : **du 01/07 au 29/08/2025**.

Echanges avec les candidats, recueil éventuel d'informations complémentaires : jusqu'au 29/08/2025

La sélection des lauréats : du 1er au 5 septembre 2025.

4. Les modalités de candidature

Elles se déroulent en 2 étapes :

- Le remplissage [d'un formulaire en ligne](#) avant le 29/08/2025
Le territoire candidat pourra, s'il le souhaite, joindre tout autre document qu'il considère utile pour comprendre les enjeux de sa candidature.

- Un entretien avec une ou plusieurs personnes représentant le programme InTerLUD+ en fonction des disponibilités respectives.

A l'issue de la sélection des lauréats, un [acte d'engagement](#) sera rempli et signé par la collectivité et sera intégré au dossier de candidature.

Pour toutes questions / renseignements complémentaires :

David Loftus (Cerema) : david.loftus@cerema.fr